Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260529-DCM2026200502C-DE

commune de BOHARS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MADEC, Maire.

DCM2026/20.05.02

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27
Procuration : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026

Etaient présents : Jean Luc MADEC, Elisabeth LE GOFF, David MORVAN, Anna EDELMAYER, Arnaud BAUDOUIN, Sylvia CHAFFARA, Jean Yves L'HOSTIS, Caroline MORVAN, Jean Marc MEVEL, Alexandre LAVIE, Maurice JOLY, Arnaud BERGOT, Morgane BALCON, Philippe BRUNO, Yvonne MADEC, Stéphanie CORRE, Mathias BOLLAERT, Jean Philippe AUDIC, Claire BELMONT, Auriane ISIDORO, Christine FRANCES, Raymond LE GOUEFF, Yann LE GALL, Caroline LEMAIRE, Armel GOURVIL, Jean Yves TREBAOL,

Absente excusée et représentée : Myrtil CARBILLET a donné pouvoir à Philippe BRUNO.

A été élu secrétaire de séance : Arnaud BAUDOUIN

OBJET : DENOMINATION DE VOIE

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice JOLY

Afin de donner un nom à cette opération immobilière mitoyenne avec la résidence Simone Veil, il est proposé au conseil de donner à ce futur lotissement le nom de « Résidence Marie Curie ».

Pour information : Marie Curie (ou Marie Skodowska-Curie), née le 7 novembre 1867 à Varsovie et morte le 4 juillet 1934 à Passy (Haute-Savoie), dans un sanatorium., est une physicienne et chimiste polonaise, naturalisée française par son mariage avec le physicien Pierre Curie. Scientifique d'exception, elle est la première à recevoir le prix Nobel et la première femme et la seule femme d'ailleurs à en avoir reçu deux. Elle reste la seule personne à avoir été récompensée dans deux domaines scientifiques distincts. En France, Marie Curie est la première femme à enseigner à la Sorbonne, et la première femme honorée pour ses propres mérites à reposer au Panthéon.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260529-DCM2026200502C-DE

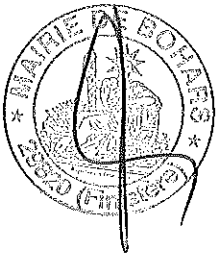
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le nom « résidence Marie Curie ».

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A LA MAJORITÉ
Votes Pour : 20
Abstention : 7

Fait en mairie, le 29 mai 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Luc MADEC

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Arnaud BAUDOUIN





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Maire/président dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été introduit.